

Mots-clés : Port fluvial (moderne)

**PORT FLUVIAL FIN XVIIe DEBUT XVIIIe
Dans le lit de la Dore à Mons/Pont de Ris (Puy de Dôme)**

Autorisation DRAC Auvergne n°7176 du 3 août 2012

A la suite d'une opération archéologique en 2011, qui avait permis de relever l'emplacement d'un port fluvial dans l'Allier, daté entre la fin du XVIIe siècle et le milieu du XVIIIe siècle, un autre alignement de pieux a été repéré à proximité dans la Dore voisine. L'emplacement se situe en amont du pont de Ris, en limite des départements du Puy de Dôme et de l'Allier, à la confluence de l'Allier et de la Dore.

L'hydrologie montre que l'interfluve Allier-Dore, qui s'étend sur 8 km sud-nord de Charnat à Pont de Ris est en fait le lit majeur de l'Allier, dans lequel la Dore creuse ses lits. Un travail d'archives montre que les deux rivières se sont rejointes à plusieurs reprises, aux périodes historiques, le long de ces 8 km, la Dore utilisant des paléo chenaux de l'Allier. Les variations de lits ont été importantes aux XVII-XVIIIe. Les changements fréquents – certains à intervalles de 20-25 ans – des emplacements de ce type de port fluvial, qui suivent les déplacements de la rivière sur un lit majeur, large au pont de Ris de deux kilomètres, expliquent les structures de construction légère en bois de résineux, amené facilement de l'amont par flottage, de ces constructions qui ne sont généralement que de simples quais d'amarrage.

Une datation C14 a été réalisée sur un pieu. Son analyse a pu distinguer une plage de datation 1690-1730.

Il pourrait s'agir d'un des emplacements du port fluvial de Ris. Ce port, économiquement important, offrait le débouché vers l'Allier à la ville de Thiers et à la vallée de la Dore. Il était également le port frontière entre l'Auvergne et le Bourbonnais. Il est attesté dès le XVe siècle. Loin d'être fixé à un seul emplacement, les archives montrent que sa situation a varié, dans cette zone de divagation fluviale importante. Nous avons pu définir l'an dernier l'emplacement de 3 ports de Ris différents entre la fin du XVIIe et le début du XIXe. Il semble que nous soyons là en présence d'un quatrième port, fin XVIIe-début XVIIIe, qui s'intègre dans cette période. Il n'est situé qu'à 60 mètres de celui de la même période, l'un ayant apparemment succédé à l'autre.

Olivier TROUBAT

Avec la participation de Patrick DEFAIX, Marie DU MESNILDOT, Gérard GOURLIER, Odile GOURLIER, Joëlle MORON.